

# Concilier activités sportives de pleine nature et préservation de la flore sauvage : vers un plan d'action thématique

Reconciling outdoor sport activities and the conservation of (wild) flora: moving towards a multifaceted action plan

par Nadine SAUTER, Jocelyne CAMBECEDES et Gérard LARGIER 1

1 Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées  
Vallon de Salut, BP 70315  
65203 BAGNÈRES DE BIGORRE Cedex  
☎ 05 62 95 85 32  
✉ nadine.sauter@cbnmpm.fr  
🌐 www.cbnmpm.fr



Photo 1

diagnostic partagé sur via ferrata pour implanter un sentier d'interprétation (projet eco-topoguide Hautes-Pyrénées)  
© Cliché : CPIE/Dornier

## Résumé

Dans le cadre de ses missions, le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CB-NPMP) s'intéresse aux enjeux floristiques des sites de pratiques d'activités de pleine nature (APN), où les superpositions entre enjeux et APN sont de plus en plus nombreux et identifiés.

Le Conservatoire réalise des cartographies des enjeux, afin d'avoir un état des lieux précis et d'informer les acteurs concernés. Il intervient également en appui auprès de diverses structures ; cette démarche doit aboutir à des actions de sensibilisation et de conservation et s'inscrire à terme dans un plan d'action.

Mots-clés : conciliation, conservation, sensibilisation

## Abstract

The botanic Conservatoire, with regard to its mission of wild flora preservation, takes a close look at the relationship between wild vegetation and the practice of outdoor sport activities. The situations in which they overlap have become more and more numerous and identified.

The Conservatoire maps the occurrence of these situations in order to establish a precise overview and to inform those that are concerned. It also supports structures that are working for conservation and to raise awareness. This approach aims at eventually setting up an action plan.

Keywords : reconciliation, conservation, awareness

## Contexte : sport et développement durable

### Les activités de pleine nature : définition et quelques chiffres

Il semble nécessaire de préciser quelques définitions et de donner quelques illustrations de ces activités souvent mal connues dans le monde de la conservation de la nature.

Tentons de définir plus précisément ce que sont les APN, aussi appelées « sports de nature ». Activités sportives, de loisir ou de tourisme, elles sont définies uniquement par les lieux de pratiques (Van Lierde, 2007) ; ainsi d'après l'article L.311-1 du Code du sport " Les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains ou des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux".

Autrement dit, elles regroupent l'ensemble des activités aériennes, nautiques, terrestres ou souterraines, encadrées ou non, se déroulant en milieu naturel, parfois de manière diffuse, en dehors d'espaces spécifiquement aménagés. Elles peuvent permettre l'initiation, le perfectionnement voire la compétition, et peuvent aussi constituer un moyen d'éducation et de découverte d'un territoire et de ses spécificités naturelles et culturelles (Van Lierde, 2007).

Les constats sur l'analyse de ces activités sont unanimes : les APN connaissent depuis plusieurs années un essor important. Les pratiquants sont de plus en plus nombreux ; une enquête de 2010<sup>1</sup> révèle qu'environ 25 millions de personnes de plus de 15 ans pratiquent, même occasionnelle-

ment, un sport de nature : ski, sports de neige, randonnée, canoë, pêche, équitation, vélo...

On comprend ainsi nettement le phénomène de multiplication des sites pour accueillir l'ensemble de ces pratiquants, ainsi que les superpositions entre pratiques d'activités de pleine nature et enjeux naturalistes notamment floristiques, de plus en plus nombreuses et identifiées.

Or sur les 25 millions de pratiquants, peu exercent au sein de fédérations ; seuls 2,5 millions étaient licenciés en 2006 (Bouffin S., Foirien R., Richard P., 2008). Rech et Mounet (2011) expliquent que « les loisirs sportifs de nature regroupent majoritairement des individus hors de toute organisation », et que « ces électrons libres posent de nombreux problèmes puisqu'ils sont difficilement identifiables pour les gestionnaires et ne sont pas directement représentés au sein des CDESI<sup>2</sup> ». La majorité des pratiquants n'est pas officiellement et/ou réellement représentée, les fédérations et les professionnels des sports de nature étant encore aujourd'hui « les interlocuteurs privilégiés des gestionnaires et des collectivités territoriales dans la mise en place de politiques adaptées ». La problématique ainsi identifiée permet de mieux appréhender les difficultés rencontrées lors des tentatives de rapprochement entre pratiquants d'APN et acteurs de l'environnement. En effet, la diversité des publics concernés, le manque de structuration des réseaux et d'interlocuteurs référents, peuvent être source de conflits et de controverses (Mounet, 2007).

### L'État, responsable de la conduite des politiques sportives en France

Adoptée en 2010, la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) pour la période 2010-2013 a posé, à travers 9 défis clés, les bases d'un mode de développement durable organisé autour d'une économie verte et équitable ; un des défis est relatif à la « conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles ».

Décliné dans la SNDD du sport (SNDDS)<sup>3</sup>, ce défi pose des choix stratégiques, leviers d'actions et chantiers structurants issus d'un processus de plusieurs mois de réflexion et d'élaboration participatif, autour d'une priorité : « engager le monde sportif dans la préservation et la gestion durable de la biodiversité<sup>4</sup> ». Un objectif de cohérence est affiché avec la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB), qui a pour ambition de « préserver et

restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité et en assurer l'usage durable et équitable, réussir pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité »<sup>5</sup>.

Le mot clé « biodiversité » apparaît ici dans la SNDDS et avec, le constat que les pratiques sportives peuvent avoir une incidence sur l'érosion de la biodiversité, mais qu'elles peuvent aussi être contributrices de son maintien. L'ensemble des leviers d'actions et chantiers structurants proposé sous cette bannière tend vers une meilleure connaissance et appropriation des enjeux environnementaux et sportifs par les différents acteurs, et leur préservation au sein d'échanges concertés et partenariaux.

1. Enquête pratiques physiques et sportives 2010, CNDS / Direction des Sports / INSEP, MEOS

2. CDESI : Commissions Départementales des Espaces Sites et Itinéraires mise en place par les conseils généraux.

3. La SNDDS est arrivée à terme en 2013 ; une nouvelle stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2014 à 2020 est en cours.

4. Priorité d'action n°6 de la SNDD du Sport.

5. Synthèse de la SNB sur le site de l'Observatoire national de la biodiversité.

34 leviers d'actions ont été définis, autour de 3 chantiers structurants consistant à :

- favoriser les partenariats entre le monde sportif et les acteurs de l'environnement, avec comme objectif que la totalité des fédérations de sports de nature et utilisatrices de terrains de grands jeux soit signataire de conventions de partenariat,
- généraliser la mise en œuvre d'un volet biodiversité dans les règlements fédéraux de développement durable,

• promouvoir l'intégration des clubs sportifs dans la gestion des espaces protégés, à travers par exemple, la signature de chartes de sites Natura 2000 par des clubs et comités sportifs.

Les leviers d'actions, propositions devant permettre le travail sur le terrain, traitent aussi bien des aspects d'amélioration des connaissances que de la gestion durable des équipements sportifs, de la responsabilité des fédérations sportives à la gestion durable de la biodiversité, de la contribution des usages sportifs à la préservation du milieu vivant, ou bien encore de la mise en œuvre de la nouvelle SNB 2010-2020.

## Compétences des collectivités territoriales

L'État n'est pas le seul à intervenir sur la gestion des pratiques de pleine nature. La loi a en effet confié aux conseils généraux la compétence en matière de « développement maîtrisé des sports de nature et activités de pleine nature ». À ce titre, chaque conseil général met en place une CDE-SI de pleine nature. Cette commission réunit en 3 collèges l'ensemble des acteurs concernés :

élus, Direction « jeunesse et sport », comités départementaux sportifs, gestionnaires d'espaces et associations environnementales. Elle a pour mission la réalisation d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) où se pratiquent les APN et de promouvoir les sports de pleine nature dans le respect du milieu naturel, pour une gestion concertée des pratiques.

## Une implication naturelle du Conservatoire botanique

Le Conservatoire s'est trouvé très tôt confronté à la coexistence des enjeux naturels et sportifs, ce d'autant que de nombreux terrains d'exercice d'APN sont mal connus sur le plan de la flore. À la faveur de chartes départementales généralistes

ou ciblées sur l'escalade, ou de programmes d'étude initiés par des partenaires associatifs ou gestionnaires d'espaces, le Conservatoire a progressivement développé et structuré des interventions en la matière.

## Une approche cartographique fine...

Afin d'avoir un état des lieux précis des enjeux floristiques observés sur les sites de pratique d'APN, le Conservatoire effectue des cartographies fines des stations de plantes rares et menacées. Il prospecte également de nouveaux sites de pratique à la recherche d'enjeux encore non identifiés.

Ce travail concerne jusqu'ici essentiellement les sites naturels d'escalade, milieux très particuliers où vivent dans des conditions extrêmes (sécheresse, verticalité, etc.) un certain nombre de plantes rares et protégées. L'utilisation de ces parois pour la pratique de l'escalade peut entraîner des conflits et des tensions entre pratiquants et acteurs de la protection de l'environnement. La cartographie précise des plantes menacées permet d'identifier les réels impacts de ces activités, impacts étant assez souvent ponctuels.

L'objectif de cet état des lieux est d'informer les acteurs concernés (pratiquants, fédérations sportives, propriétaires, etc) en mettant à leur dispo-

sition des données fiables et précises pour une meilleure prise en compte des enjeux à leurs niveaux.

À titre d'exemple, nous pouvons mentionner le cas de la présence d'une plante protégée en France, la Corbeille d'argent à gros fruits (*Horamatophylla macrocarpa* (DC.) Kùpfer), sur 4 sites d'escalade parmi une dizaine dans les gorges de l'Aveyron. Chacune de ces stations a été soigneusement cartographiée à l'aide des topoguides existant (schéma des voies dessinées sur la falaise) et les résultats ont été communiqués au comité départemental Tarn-et-Garonne de la Fédération française de montagne et d'escalade (FFME). Par ailleurs, une journée de sensibilisation a permis d'informer des licenciés de la présence de la Corbeille d'argent à gros fruits. Un partenariat se met progressivement en place, avec des échanges devant aboutir à une plus large diffusion et information des grimpeurs via notamment le site internet de la FFME.



◀ *Hormathophylla macrocarpa* (DC.) Kùpfer

© photo CBNPMP/Bergès

et pieds d'*Hormathophylla macrocarpa* (DC.) Kùpfer sur une falaise équipée, Gorges de l'Aveyron

© photo CBNPMP/Sauter

## Des implications diverses dans des projets partenariaux

Le Conservatoire botanique travaille également auprès de structures telles que collectivités territoriales et Parcs naturels régionaux (PNR), en leur apportant en plus des données disponibles, un appui technique dans des démarches d'analyse de territoire et de prise en compte de biodiversité. Il apporte son expertise sur la flore sauvage et les habitats naturels dans des projets d'inventaires, de caractérisation et de communication des enjeux.

Dans le cadre du schéma de développement durable des activités nautiques non motorisées sur la rivière Aveyron dans le Tarn et le Tarn-et-Garonne, initié et coordonné par le Pays Midi-Quercy, le Conservatoire botanique a mis à disposition ses données et a participé à différentes réunions du comité de pilotage. Des stations d'une plante rare et protégée en France, la Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis* L.), sont connues le long d'un parcours de canoë-kayak et sur des berges utilisées pour le débarquement. Des mesures de préservation et d'information ont été proposées et discutées ; un plan local d'action, incluant notamment des prospections complémentaires et des suivis de population, permettrait de mieux prendre en compte cette plante sur la totalité du cours d'eau. Les projets d'aménagements réalisés dans le cadre du schéma nécessitent également de porter une attention particulière à la revégétalisation des terrains mis à nus, d'autant plus que des plantes exotiques envahissantes sont présentes au bord du cours d'eau.

Le PNR des Grands Causses travaille depuis 2011 à un programme d'inventaire des pratiques sportives de pleine nature et de caractérisation des enjeux environnementaux et paysagers de son territoire. Ce travail qui fait l'objet d'une concertation élargie a conduit à la mise en place de groupes de travail et d'un comité de pilotage. L'objectif est

de co-construire un outil informatique, renseigné par l'ensemble des partenaires du projet, pour établir l'état des lieux des sites à enjeux environnementaux, ainsi que des sensibilités vis à vis des pratiques d'APN. Dans le cadre d'orientations stratégiques définies, des actions ont également été proposées, telles que le suivi de sites-témoins, la réalisation d'enquêtes auprès des pratiquants et la mise en place d'outils d'information des enjeux naturels.

La charte des bonnes pratiques de l'escalade dans le département du Lot, animée par le PNR des Causses du Quercy, et dont le Conservatoire botanique est signataire, met en œuvre des projets et actions dont l'objectif est de « [...] spécifier les principes d'utilisation des falaises du département du Lot, dans le respect des équilibres naturels » (Charte des bonnes pratiques de l'escalade dans le département du Lot, 2010). Un premier travail de fond a consisté à établir une liste de plantes « sensibles », nécessitant une attention particulière lors de la réalisation de l'état des lieux précédant l'équipement d'une falaise. Les partenaires de la charte ont ensuite élaboré un outil de communication traitant des enjeux environnementaux de ces milieux naturels sous forme d'une affiche/dépliant diffusée largement aux pratiquants et touristes.

En plus de ces actions de mise à disposition de données et d'appui technique, le Conservatoire intervient dans le cadre de projets de sensibilisation (appui à la réalisation d'un guide de bonnes pratiques d'escalade auprès de jeunes d'un club d'escalade), d'information sur le terrain (participation à une journée nettoyage des abords d'un site d'escalade), et projette de participer aux formations des cadres fédéraux organisées par le Comité régional Midi-Pyrénées de la FFME.

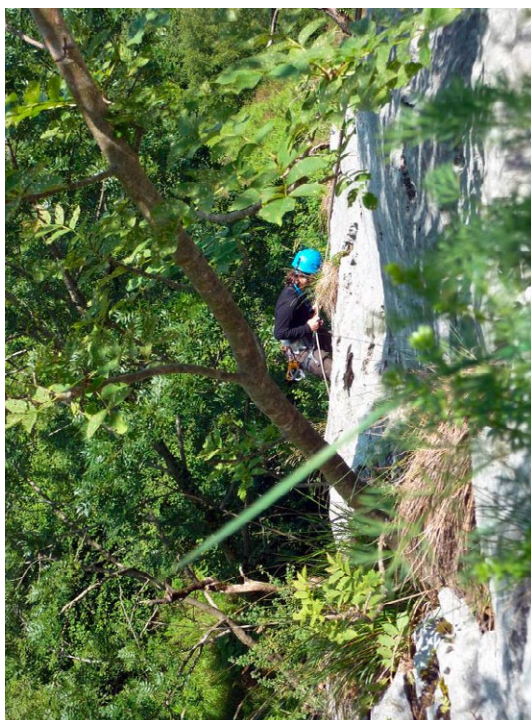
## Vers un plan d'action à l'échelle du territoire d'agrément

### Éco-topoguide des Hautes-Pyrénées : un projet partenarial expérimental et enrichissant

Depuis 2011, le Conservatoire s'engage dans un projet inédit mêlant des partenaires aux compétences très différentes. Ce projet s'inscrit dans la démarche engagée par le Conseil général des Hautes-Pyrénées à travers la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires de pleine nature. Le but est de proposer sur le territoire départemental un éco-topoguide escalade sur 17 sites préalablement choisis.

Globalement le projet se déroule en 3 étapes :

- Réalisation de l'état des lieux des sites (technique et topographique), en traitant les abords, la sécurité, l'accessibilité, etc. Il convient de procéder à l'équipement et à la mise aux normes des parois de 17 sites d'escalade, couvrant les six vallées des Hautes-Pyrénées dans un souci de rééquilibrage territorial de l'offre et de son attractivité, en tenant compte des enjeux du patrimoine naturel et des nécessités de préservation de la biodiversité,
- Croisement de cet état des lieux avec les atouts et les richesses révélées par un inventaire environnemental (flore, chauves-souris, oiseaux) sur les accès, les abords et les parois ; préconisations d'usage ;
- Conception d'un éco-topoguide de ces sites et de différents outils de valorisation, dont la réalisation se fait en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires dans un souci de mutualisation des enjeux et des intérêts.



La multiplicité et l'hétérogénéité des partenaires impliqués dans ce projet sont à la fois une richesse en termes d'échanges de points de vue et de modes de travail, mais illustrent aussi les difficultés de compréhension que peuvent générer des convergences d'intérêt pour de tels milieux naturels :

Conseil général des Hautes-Pyrénées (Direction du développement local, Mission CDES) : coordonateur du projet,  
Comité départemental de la Fédération française de la montagne et de l'escalade (CD/FFME),  
Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées,  
Parc national des Pyrénées (PNP),  
Ligue de protection des oiseaux (LPO), coordinatrice du programme « Pyrénées Vivantes »,  
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP, Service jeunesse, sports, vie associative),  
Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées (CENMP), Groupe chiroptères,  
Nature Midi Pyrénées (NMP),  
Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Bigorre-Pyrénées.

► Prospection sur falaise dans le cadre du projet Eco-topoguide des Hautes-Pyrénées

© photo CENMP/Blanc

Coordonnée par le Conseil Général, la mise en œuvre du projet global s'appuie sur trois maîtrises d'ouvrage complémentaires, dont celle du Conservatoire qui est en charge du volet « inventaire naturaliste, rédactionnel environnemental de l'éco-topoguide, communication et sensibilisation sur site ».

Les inventaires réalisés directement sur paroi grâce à des techniques de cordage et de sécurisation coordonné par le CD/FFME pour la flore et les chauves-souris, ou depuis les pieds de falaise (exclusivement pour inventaire oiseaux, en partie pour inventaire flore/chauve-souris), ont permis d'identifier les enjeux naturalistes. Un diagnostic partagé a été réalisé : la sensibilité de secteurs d'escalade, ou encore plus précisément de voies d'escalade a pu être identifiée et un travail de superposition a été effectué. Concernant la flore, les plantes protégées recensées sont localisées en dehors des couloirs des voies d'escalade ; n'étant pas directement menacées, aucune proposition de déplacement de voies (ni même au niveau des points et des relais) n'a été faite, sous réserve du respect des tracés initialement prévus pour le rééquipement (mise en conformité/sécurité). De même, les conclusions de l'analyse pour les chauves-souris et les oiseaux ne relèvent pas la nécessité de proposer à l'heure actuelle des préconisations de rééquipement, mais soulignent le besoin d'actions de sensibilisation auprès des grimpeurs sur la biologie et l'écologie des espèces.

À partir des éléments naturalistes sélectionnés pour leur intérêt à être portés à la connaissance des grimpeurs, les parties naturalistes de l'éco-topoguide ont été rédigées, conjointement avec la LPO/Pyrénées vivantes, puis soumises pour

relecture aux autres partenaires (NMP, CENMP et CPIE). Des panneaux au départ des sentiers d'accès de chaque site compléteront ces informations naturalistes ; on y trouvera les éléments descriptifs techniques du site, les préconisations de sécurité de la FFME et un rappel de la démarche de l'éco-topoguide.

2 autres outils doivent voir le jour :

- l'un, un sentier de découverte de la faune et de la flore le long des sentiers d'accès aux différents secteurs d'un site d'escalade permettra également de baliser les tracés qui ont tendance à se multiplier, et éviter le piétinement et le dérangement en-dehors de ces sentiers ;
- l'autre, beaucoup plus original, permettra de découvrir la faune et la flore adaptées aux parois et à ses conditions extrêmes (verticalité, sécheresse, absence de sol, etc.), en suivant le tracé d'une via ferrata.

C'est à partir de ce type de démarche partenariale prenant en compte à la fois la préservation des enjeux naturalistes et la demande grandissante pour des activités de pleine nature, que le Conservatoire botanique souhaite proposer à terme un plan d'action spécifique se basant sur un travail préalable d'état des lieux et d'identification des attentes.

## Préparer un plan d'action thématique en concertation

Le travail visant à concilier activités sportives de pleine nature et préservation de la flore sauvage porterait sur les axes suivants :

### État des lieux :

- compléter la connaissance d'enjeux floristiques déjà connus sur des sites de pratique d'APN (cartographie précise, effectifs, état des populations, etc.),
- prospecter des sites d'activités d'APN abritant potentiellement des enjeux floristiques,
- hiérarchiser des sites à enjeux,
- identifier les acteurs de l'environnement et les acteurs des APN intervenant sur le sujet, et mener une enquête portant sur les actions menées (inventaires, mesures de préservation, formation, sensibilisation, communication), les données disponibles, les partenariats, les difficultés rencontrées, les attentes, les propositions,
- identifier les besoins spécifiques aux espaces protégés et gérés (PNR, réserves, PN, forêts).

### Proposition d'un ou plusieurs scénarios stratégiques par département et à l'échelle régionale concernant :

- l'amélioration de la connaissance et le suivi des enjeux,
- la communication, la formation :
  - informer et communiquer les données de plantes/habitats protégés sur des sites de pratique identifiés et accompagner les acteurs d'APN dans une démarche concertée de préservation et de sensibilisation,
  - concevoir et produire des outils de communication, de sensibilisation et de formation en partenariat avec les acteurs d'APN,
- l'appui aux organisateurs/structures d'APN et gestionnaires d'espaces en mettant à disposition les localisations des enjeux floristiques et habitats naturels à prendre en compte dans leur projet, et en proposant un appui à l'expertise des risques liés à l'activité et à la mise en œuvre de modalités de préservation,
- la coordination au niveau du territoire (et pourquoi pas l'articulation avec les niveaux national et interrégional ?) avec organisation de groupes de travail.

Le travail de concertation entre les acteurs des APN et les acteurs de l'environnement nous semble essentiel. Des exemples de ce type de partenariat existent ailleurs en France (ex : PNR du Vercors avec associations naturalistes, pratiquants d'APN, propriétaires, Conseil général... dans le cadre d'une concertation escalade/espèces rupestres et spéléologie/chauves-souris).

Ils relèvent la nécessité de faire un constat précis des situations en identifiant les conflits et les craintes, justifiées ou non, de l'ensemble des acteurs concernés. Ce travail d'échanges et d'écoute aura pour objectif de cibler les connaissances à approfondir (connaissances sur le milieu naturel, sur les pratiques, leurs impacts réels ou supposés...), puis de proposer des actions en conséquences (zone et/ou période d'interdiction ou d'adaptation de pratique, outils de communication, formation, information...).

Les missions du Conservatoire, illustrées par les quelques exemples cités dans cet article, répondent en partie à cette démarche. La formalisation d'un plan d'action thématique et partenarial à l'échelle du territoire d'agrément du Conservatoire, nécessitant la participation d'un plus grand nombre de partenaires, sportifs et naturalistes, et des collectivités territoriales compétentes dans ces domaines, permettra de poser les objectifs et d'envisager des solutions pour une meilleure prise en compte de la biodiversité au sein des pratiques d'APN, et réciproquement une meilleure appréhension de ces activités dans les actions de conservation.

## Bibliographie

- BOUFFIN S., FOIRIEN R., RICHARD P. 2008. - Stat-Info, bulletin de la Mission statistique du secteur sport, jeunesse et vie associative du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative
- Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) – Synthèse : <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/thematiques/strategie-nationale-pour-la-biodiversite-snb-synthese>
- Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, Stratégie nationale du développement durable du sport : [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SNDD\\_et\\_acteurs\\_du\\_sport.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SNDD_et_acteurs_du_sport.pdf)
- MOUNET JP. 2007. - Sports de nature, développement durable et controverse environnementale. *Natures Sciences Sociétés*, Vol 15, n°2, p.162-166.
- RECH Y. et MOUNETJP. 2011. - Les sports de nature en débat. Développement durable et territoires [En ligne], Vol. 2, n°3, mis en ligne le 04 décembre 2011 : <http://developpementdurable.revues.org/9085>
- VAN LIERDE N. 2007. - *Sports de nature : outils pratiques pour leur gestion*. GIP ATEN, Groupement d'intérêt public, Atelier technique des espaces naturels, 72 p.

